



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 avril 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-septième session

Point 158 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies  
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :  
Force des Nations Unies chargée d'observer  
le désengagement**

## **Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2011/12	50 526 100 dollars <sup>a</sup>
Dépenses de 2011/12	48 243 300 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	2 282 800 dollars
Crédit ouvert pour 2012/13	45 992 000 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2012/13 <sup>a</sup>	45 992 000 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2012/13 <sup>a</sup>	0 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	47 443 800 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	47 356 500 dollars

<sup>a</sup> Montant estimatif au 11 février 2013.



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 22, une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutirait à réduire de 87 300 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (voir A/67/705). Les observations et, le cas échéant, les recommandations du Comité sont présentées dans les paragraphes ci-après.

2. À l'occasion de l'examen du rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice 2012/13, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements jusqu'au 18 mars 2013, date à laquelle les dernières réponses écrites ont été reçues. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Force est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et les recommandations détaillées formulées par le Comité sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les questions transversales concernant ces opérations figurent dans les rapports correspondants du Comité consultatif (voir A/67/782 et A/67/780, respectivement).

## II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

3. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/302, a ouvert un crédit d'un montant brut de 50 526 100 dollars (montant net : 48 999 400 dollars) au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012. Le montant total brut des dépenses pour l'exercice s'est élevé à 48 243 300 dollars (montant net : 46 887 900 dollars); soit 2 282 800 dollars de moins en termes bruts (montant net : 2 111 500 dollars) que le crédit ouvert par l'Assemblée, ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 95,5 %. Comme il est indiqué dans la section III.A du rapport du Secrétaire général (A/67/589), cette sous-utilisation des crédits est directement imputable à une réduction des dépenses au titre des contingents, de l'ordre de 2 572 100 dollars, et des dépenses opérationnelles (697 700 dollars), contrebalancée en partie par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel civil (987 000 dollars) (voir par. 4 à 6 ci-dessous). On trouvera aux paragraphes 9 et 10 du rapport du Secrétaire général un résumé sur les activités entreprises par la Force au cours de l'exercice conformément à son mandat. Les progrès accomplis au regard des réalisations escomptées pour l'exercice figurent à la section II.E du rapport.

4. Le Comité consultatif note que le dépassement de crédit au titre des dépenses du personnel civil, d'un montant de 987 000 dollars, correspond à 8,5 % du montant alloué. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, le Comité a été informé que le dépassement de crédit de 1 161 200 dollars (14,4 % du montant alloué) tenait à une hausse des crédits au titre des dépenses communes de personnel (1 265 000 dollars) relatives à l'évacuation des personnes à la charge des fonctionnaires rendue nécessaire par la dégradation de la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la Force, et au titre de la prime de danger

(68 800 dollars), cette hausse ayant été en partie compensée par la baisse des crédits destinés à couvrir la contribution du personnel (166 200 dollars), due à la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et destinés à couvrir les traitements (6 400 dollars).

5. Au titre du personnel recruté sur le plan national, la sous-utilisation des crédits (d'un montant de 204 300 dollars, soit 5,7 % du montant alloué) est essentiellement imputable à la différence entre le taux de change effectif moyen, à savoir 56,9 livres syriennes pour 1 dollar des États-Unis, alors que le taux de change du dollar utilisé aux fins de l'établissement du budget était de 46,3 livres pour 1 dollar. Elle a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédit au titre des heures supplémentaires (voir par. 24).

6. Au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), le dépassement de crédit d'un montant de 30 100 dollars, soit 73,4 % du montant alloué, s'explique par le remplacement temporaire de membres du personnel en congé de maternité ou de maladie et par le personnel temporaire supplémentaire requis pour les tâches opérationnelles, y compris la gestion des installations et les transports, du fait de la situation en matière de sécurité.

7. On trouvera ci-dessous dans les paragraphes relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### **III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 6 février 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 1 739 744 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 705 005 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 34 739 000 dollars. Au 4 février 2013, le solde de trésorerie de la Force se montait à 15 600 000 dollars. Déduction faite de la réserve de trésorerie de fonctionnement de trois mois (7 643 000 dollars), le solde s'établissait à 7 957 000 dollars.

9. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 31 décembre 2012, les montants remboursés en 2012 au titre des contingents s'élevaient à 16 661 000 dollars pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2012, et que le montant dû pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 janvier 2013 était de 3 365 788 dollars. Au 31 décembre 2012, pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, un montant de 966 000 dollars avait été remboursé pour la période allant jusqu'en septembre 2012 et le montant dû s'élevait à 221 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, il ne restait pas d'engagement non réglé et il n'y avait aucune demande en instance de règlement.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2013 les chiffres de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 concernant l'occupation des postes militaires et civils de la Force s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance de postes (pourcentage)</i>
Contingents	1 047	1 013	3,2
Personnel recruté sur le plan international	46	41	10,9
Personnel recruté sur le plan national	110	102	7,3

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

11. Un tableau des dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, avec une explication des écarts, a été communiqué au Comité consultatif. Au 31 janvier 2013, le montant brut des dépenses effectives s'élevait à 25 014 900 dollars (montant net : 24 265 100 dollars) contre des crédits de 45 992 000 dollars en termes bruts (montant net : 44 929 300 dollars). Le Comité a été informé que la Force prévoit d'utiliser intégralement le crédit ouvert d'un montant de 45 992 000 dollars pour l'exercice 2012/13. La réduction des dépenses au titre du personnel militaire devrait produire un solde inutilisé de 230 800 dollars, soit 1 % du montant alloué (23 380 800 dollars). S'agissant du personnel civil, les dépenses supplémentaires devraient entraîner un dépassement de crédit de 3 940 000 dollars, soit 38,4 % du montant alloué de 10 260 500 dollars. Au titre des dépenses opérationnelles, la réduction des dépenses aboutirait à un solde inutilisé de 3 709 200 dollars, soit 30 % du montant alloué de 12 350 700 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que les dépenses supplémentaires au titre du personnel civil seraient couvertes par une réaffectation des ressources au titre des dépenses opérationnelles, en consultation avec les membres compétents du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix afin de faire en sorte de ne pas compromettre l'exécution du mandat de la Force. Le Comité a été informé que si certaines demandes de crédits ne pouvaient être couvertes par le budget pour 2012/13, le Secrétaire général prendrait, en temps voulu, des mesures adéquates pour obtenir des financements auprès des organes délibérants.

12. Le Comité consultatif a également été informé que pour pouvoir exécuter pleinement son mandat, la Force avait pris des mesures durant l'exercice en cours pour accélérer le rythme des patrouilles, renforcer ses positions et améliorer la mobilité en remplaçant de vieux véhicules blindés de transport des troupes par 31 véhicules blindés achetés à la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne.

**13. Le Comité consultatif note que les réductions prévues des ressources budgétaires disponibles pour couvrir les dépenses opérationnelles de l'exercice en cours, conjuguées aux dépenses non budgétisées envisagées pour permettre à la Force de faire face aux défis opérationnels changeants, décrits au paragraphe 12 ci-dessus, pourraient compromettre la capacité de la Force à s'acquitter efficacement de son mandat. D'un autre côté, le Comité craint que l'ampleur des réductions prévues au titre des dépenses opérationnelles de l'exercice soit le signe d'une surestimation du budget de la Force. Il propose donc qu'avant l'examen par l'Assemblée générale du projet de budget de la Force, le Secrétaire général revoie l'utilisation prévue des ressources budgétaires approuvées pour l'exercice 2012/13, de sorte que toute demande de crédits supplémentaire soit prise en compte sans porter préjudice à l'exécution**

du mandat de la Force, et fournisse à l'Assemblée des informations actualisées sur les dépenses de l'exercice en cours lorsqu'elle examinera le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

#### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

##### **A. Mandat et résultats prévus**

14. Le mandat de la FNUOD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Par sa résolution 2084 (2011) du 19 décembre 2012, le Conseil a décidé de le proroger jusqu'au 30 juin 2013. À cet égard, le Comité consultatif note que la Mission continuera de s'acquitter de son mandat consistant à maintenir le cessez-le-feu entre les forces israéliennes et syriennes et à superviser leur désengagement de la zone de séparation.

15. Les hypothèses budgétaires et les initiatives d'appui à la mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont présentées aux paragraphes 7 à 15 du rapport du Secrétaire général (A/67/705). Il est indiqué dans le rapport qu'il n'est pas prévu de modifier la structure et les effectifs de la FNUOD pour l'exercice 2013/14 et que la Force continuera de renforcer sa mobilité et son matériel et son infrastructure d'observation et de communication de façon à maintenir les capacités dont elle a besoin pour ses opérations et pour garantir la sécurité, et de discuter avec les pays fournisseurs de contingents du renforcement de ses moyens opérationnels. Le Comité consultatif a toutefois été informé que le Département des opérations de maintien de la paix avait, conformément à la résolution 2084 (2012) du Conseil de sécurité, récemment déployé une équipe chargée d'étudier les capacités de la mission, qui pourrait recommander d'ajuster la composante militaire de la Force. **Le Comité ne doute pas que toute demande de rallonge budgétaire résultant de l'étude des capacités militaires de la Force sera présentée rapidement à l'Assemblée générale.**

16. Au paragraphe 11 de son rapport sur le projet de budget de la FNUOD (A/67/705), le Secrétaire général a donné des informations sur l'exécution du plan d'appui de la Force. Selon le Secrétaire général, la Force compte, en vue de renforcer ses capacités, mettre en œuvre pendant l'exercice 2012/13 la quatrième phase du plan, qui consiste à optimiser ses stocks en réduisant les remplacements de matériel et en optant pour des équipements et des installations technologiquement plus avancés, ce qui lui permettra de faire des économies et de réduire de 10 % les dépenses afférentes aux stocks de biens durables. Le Comité note que ce renforcement de capacités devra être réalisé dans la limite des ressources budgétaires existantes et en tirant partie des possibilités de coopération entre les missions de maintien de la paix au Moyen-Orient.

##### **B. Ressources nécessaires**

17. Le projet de budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élève, en montant brut, à 47 443 800 dollars (montant net : 46 161 000 dollars), ce qui représente une augmentation de 1 451 800 dollars en valeur brute, soit 3,2 %, par rapport au montant de 45 992 000 dollars alloué pour

l'exercice 2012/13. Ce projet de budget fait apparaître une augmentation de 3 390 500 dollars des dépenses prévues au titre du personnel civil, en partie contrebalancée par une diminution des dépenses prévues au titre du personnel militaire (667 200 dollars) et des dépenses opérationnelles (1 271 500 dollars). Les ressources financières nécessaires sont présentées à la section II du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/67/705). Le budget de la Force pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 couvre le déploiement de 1 047 militaires, 48 agents recrutés sur le plan international, dont deux occupants des emplois de temporaire et 110 agents recrutés sur le plan national.

18. On trouvera une analyse détaillée des variations à la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget.

## 1. Personnel militaire

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14</i>
Contingents	1 047	1 047

19. Les ressources nécessaires au titre du personnel militaire pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 22 713 600 dollars, ce qui représente une diminution de 667 200 dollars, soit 2,9 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2012/13. Cette diminution tient principalement a) à l'exclusion du versement d'un montant supplémentaire exceptionnel aux pays fournisseurs de contingents, que l'Assemblée générale avait autorisé, au titre du remboursement des contingents, dans sa résolution 66/264 pour le seul exercice 2012/13 (694 200 dollars), et b) à la baisse des dépenses prévues au titre des frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) du personnel militaire, basée sur les dépenses récentes (176 900 dollars); elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des rations (203 900 dollars), due à l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat relatif aux rations en janvier 2013.

**20. Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés pour le personnel militaire.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14<sup>a</sup></i>
Postes		
Personnel recruté sur le plan international	46	46
Personnel recruté sur le plan national	110	110
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		
Personnel recruté sur le plan international	–	2

<sup>a</sup> Effectif maximum autorisé/proposé.

21. Les ressources nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice 2013/14 sont estimées à 13 651 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 390 500 dollars, soit 5,8 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2012/13.

22. Les ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international s'élèvent à 8 719 400 dollars, ce qui représente, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2012/13, une augmentation de 1 165 700 dollars, soit 15,4 %, due au provisionnement d'une prime de danger, approuvée pour la zone d'opérations de la FNUOD depuis juillet 2012, et à la révision des estimations des dépenses communes de personnel. Au paragraphe 30 de son rapport (A/67/705), le Secrétaire général indique que, pour l'exercice 2013/14, les ressources nécessaires au titre du personnel résultent de l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international. Le Comité rappelle qu'il avait recommandé, dans son précédent rapport, que le taux de vacance de postes soit revu pour l'exercice 2012/13, et soit porté de 10 % à 10,9 % (A/66/718/Add.10, par. 29), ce que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 66/276. Le Comité a été informé que, bien que le taux de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international ait été en moyenne de 9,1 % à la FNUOD pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2012, le taux effectif avait été de 10,9 % en décembre 2012. **Le Comité recommande que le taux de vacance de postes pour le personnel de la FNUOD recruté sur le plan international soit porté à 10,9 % et que les prévisions budgétaires correspondantes pour l'exercice 2013/14 soient réduites en conséquence.**

23. Le montant des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national s'élève à 4 420 400 dollars, ce qui représente, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2012/13, une augmentation de 1 754 600 dollars, soit 65,8 %, due au fait que les barèmes des traitements des agents recrutés sur le plan national sont exprimés en dollars des États-Unis depuis le 1<sup>er</sup> août 2012 et au provisionnement d'une prime de danger, qui est approuvée pour la zone d'opérations de la FNUOD depuis juillet 2012 (voir A/67/705, par. 41).

24. En ce qui concerne le fait que les barèmes des traitements des agents recrutés localement sont exprimés en dollars des États-Unis, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que l'application de mesures spéciales était prise en compte dans la méthode d'enquête sur les traitements établie pour répondre aux situations particulières de détresse économique aiguë et d'instabilité économique ou sociale à long terme, résultant notamment d'une inflation rapide consécutive à une forte dévaluation de la monnaie locale, de guerres ou de troubles civils ou de marchés du travail caractérisés par une activité privée extrêmement limitée. Le Comité a également été informé que l'application de mesures spéciales n'est pas destinée à pleinement protéger le personnel recruté sur le plan local, quelles que soient les conditions économiques et sociales qui règnent dans le lieu d'affectation, mais à lui garantir une certaine stabilité dans des situations extrêmes.

25. Le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la gestion des ressources humaines avait procédé, en janvier et en février 2012, à un examen des mesures spéciales, en suivant la méthode d'enquête sur les traitements approuvée. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, une prime de 10 % n'ouvrant pas droit à pension a été approuvée en janvier 2012 et une prime de 40 % n'ouvrant pas droit à pension a été approuvée en février 2012, les conditions de sécurité continuant de se dégrader. Le Comité a été informé que la prime avait été attribuée pour dédommager les agents recrutés sur le plan national et leur garantir une certaine stabilité, alors que le taux de change opérationnel de l'ONU entre la livre syrienne et le dollar des États-Unis avait baissé de 40 % entre novembre 2011 (49,3 livres syriennes pour un dollar des États-Unis) et février 2012 (69,25 livres

syriennes pour un dollar des États-Unis). La mesure spéciale concernant l'attribution d'une prime de 40 % n'ouvrant pas droit à pension a ensuite été prorogée, jusqu'à ce qu'elle soit remplacée, en août 2012, par le barème des traitements des agents locaux, exprimé en dollars des États-Unis.

26. Le Comité consultatif a également été informé que, dans le cas du personnel recruté sur le plan national à la FNUOD et dans les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies ayant une présence en République arabe syrienne, le Bureau de la gestion des ressources humaines était favorable à ce que le barème des traitements soit exprimé en dollars des États-Unis, à titre de mesure spéciale destinée à atténuer les effets de la détérioration de la situation économique résultant de la persistance de troubles civils. Le Comité note que le barème des traitements des agents recrutés sur le plan national, bien que prenant effet à compter d'août 2012, a été établi à partir du niveau officiel du taux de change (49,3 livres syriennes pour un dollar des États-Unis) en vigueur en novembre 2011. Ayant demandé des précisions supplémentaires, le Comité a été informé que le barème des traitements a été approuvé tel qu'établi à partir du taux de change applicable au mois de novembre 2011 parce que l'enquête sur les traitements des agents recrutés sur le plan local prévue en République arabe syrienne au mois de novembre 2011 n'a pas pu être menée du fait des conditions de sécurité.

**27. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de suivre de près l'évolution de la situation qui règne dans la zone d'opérations de la FNUOD et de revenir sur la question du paiement des traitements des agents recrutés sur le plan national exprimés en monnaie nationale, en tenant compte du taux de change approprié, dès que la situation économique le permettra.**

#### **Recommandation sur les postes**

##### *Réaffectations/transferts*

28. Le Secrétaire général indique au paragraphe 14 de son rapport que, après avoir examiné la structure de ses effectifs, la Force propose que des ajustements soient apportés au Bureau du Chef de l'appui à la mission et aux sections des finances, des approvisionnements et des transports de la Division de l'appui à la mission. Il est proposé de réaffecter un poste de mécanicien auto (agent du Service mobile) à la Section des approvisionnements en tant que poste d'assistant à l'approvisionnement/à la gestion des carburants, dont le titulaire dirigerait le Groupe des carburants, veillerait à ce que l'appui apporté à cinq unités de contingent soit efficace et efficient et prendrait des mesures pour lutter contre le gaspillage et empêcher la détérioration de l'environnement et les fraudes (voir A/67/705, par. 26).

29. Il est également proposé de regrouper les fonctions financières et budgétaires dans une nouvelle Section des finances et du budget, comptant 12 postes de la Section des finances et deux postes transférés du Bureau du Chef de l'appui à la mission, l'un de fonctionnaire du budget, à la classe P-3, et l'autre d'assistant (budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national), ce qui devrait permettre à la Force d'améliorer ses capacités de gestion financière et de services de conseil connexes dans le cadre de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de la mise en œuvre d'Umoja (voir A/67/705, par. 27). Le Comité fait d'autres observations sur le regroupement des

fonctions financières et budgétaires dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/67/780).

*Emplois de temporaire*

30. Il est proposé de créer, au Bureau du commandant de la Force, un emploi de temporaire de la classe P-5 pour un Conseiller principal auprès du commandant de la Force, dont le titulaire serait chargé de fournir des conseils techniques et de procéder à des analyses sur les questions et les faits nouveaux relatifs à l'exécution du mandat de la Force et à la coopération avec les parties à l'accord de désengagement, et qui aiderait le commandant de la Force à établir les rapports toujours plus nombreux devant être présentés au Siège en raison des problèmes de sécurité actuels (voir A/67/705, par. 20). En outre, est-il proposé de créer un nouvel emploi de temporaire à la classe P-3 pour un analyste des informations sur la sécurité, dont le titulaire devrait assurer la gestion de l'information sur la sécurité, notamment en collectant, regroupant, analysant et diffusant les données qui seront utilisées par le responsable désigné et l'équipe de direction de la Force pour prendre des décisions et prévoir les initiatives à mener pour renforcer la sécurité du personnel, des équipements et des opérations de la FNUOD (voir A/67/705, par. 21). Le Comité a été informé que la Force était tenue, aux termes de la résolution 2084 (2012), adoptée par le Conseil de sécurité le 19 décembre 2012, de présenter des rapports de fond au Conseil tous les trois mois, et non plus tous les six mois comme c'était le cas auparavant.

31. Le Comité consultatif a été informé que les fonctions attachées au poste de Conseiller principal (P-5) étaient exercées, depuis novembre 2012, par un fonctionnaire affecté à titre temporaire, et que celles attachées au poste d'analyste des informations sur la sécurité (P-3) étaient exercées depuis octobre 2012 par un consultant indépendant. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé que ces deux postes pourraient être nécessaires pendant une période plus longue que celle couverte par le calendrier de présentation des rapports correspondant au mandat tel que prolongé par le Conseil de sécurité et que les conditions de sécurité en République arabe syrienne pourraient rester difficiles encore quelque temps.

**32. Le Comité consultatif note que les fonctions attachées aux deux emplois de temporaire au Bureau du commandant de la Force sont liées aux conditions de sécurité qui prévalent dans la zone de la mission et à la demande de rapports supplémentaires que le Conseil de sécurité a faite dans sa résolution 2084 (2012). Il ne voit pas d'objection à la création des deux emplois de temporaire.**

**33. Compte tenu des paragraphes 22 et 32 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les changements proposés concernant les effectifs ainsi que les ressources proposées par le Secrétaire général pour le personnel civil de la FNUOD.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé (2012/13)</i>	<i>Montant proposé (2013/14)</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	12 350,7	11 079,2	(1 271,5)

34. Les dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 11 079 200 dollars, ce qui représente une baisse de 1 271 500 dollars, soit 10,3 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2012/13. Cette baisse s'explique principalement par les diminutions des dépenses prévues pour : a) les voyages (47 100 dollars, soit 10,6 %); b) les transports terrestres (1 159 900 dollars, soit 40,7 %), grâce à la prolongation de la durée d'utilisation des véhicules disponibles dans le parc automobile existant, se traduisant par le fait qu'aucun crédit n'a été demandé pour l'achat de véhicules et de matériel d'atelier correspondant pour l'exercice et à une réduction de la consommation de diesel grâce aux gains d'efficacité prévus; c) les services médicaux (73 500 dollars, soit 15,2 %), grâce au stock de fournitures médicales préexistant et à la baisse des coûts d'achat de matériel supplémentaire ou de remplacement; et d) le matériel spécial (132 300 dollars, soit 96,1 %), en raison principalement du fait qu'aucun crédit n'a été demandé pour l'achat de matériel d'observation, de détection de mines et de déminage, le remplacement du matériel ayant été prévu au cours de l'exercice 2012/13.

35. Cette diminution des dépenses prévues est en partie contrebalancée par l'augmentation des besoins au titre des installations et infrastructures (32 300 dollars, soit 0,5 %) et, surtout, de l'informatique (101 600 dollars, soit 16,1 %) en raison de la fourniture de soutien technique de premier, deuxième et troisième niveaux et de la mise à niveau/à jour des logiciels et applications (voir A/67/705, par. 45).

#### Transports terrestres

36. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait demandé à la Force de faire figurer dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14 des informations sur l'examen de l'utilisation des véhicules, et de justifier la proposition consistant à maintenir dans le parc automobile de la Force un nombre de véhicules supérieur à celui fixé sur la base des ratios standard (voir A/66/718/Add.10, par. 35), ultérieurement validée par l'Assemblée générale. D'après les renseignements complémentaires qu'il a obtenus, le Comité note que, pour l'exercice 2013/14, il est prévu d'affecter 17 véhicules légers à l'effectif de 48 fonctionnaires recrutés sur le plan international proposé, contre 24 véhicules durant l'exercice 2012/13. Il est prévu de ramener le nombre de véhicules composant le parc automobile de 238 pour l'exercice en cours à 197 pour l'exercice 2013/14, ce qui représente une réduction de 41 véhicules, soit 17 % du total.

37. Le Comité note néanmoins que le nombre de véhicules composant le parc automobile de la Force, tel que proposé dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14, reste supérieur aux normes. À la section V.B de son rapport (A/67/705), le Secrétaire général a indiqué qu'au moment de l'établissement du budget, la Force avait provisoirement dépassé les normes d'utilisation des véhicules car, du fait de la précarité des conditions de sécurité, le personnel international et le personnel

militaire avaient dû travailler en trois lieux distincts, éloignés les uns des autres et susceptibles de devenir inaccessibles, du fait de la limitation des déplacements d'un endroit à un autre. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les ratios fixés pour les véhicules avaient été dépassés à la FNUOD, car il fallait : a) fournir au personnel du Bureau du commandant de la Force et de la Section de la sécurité des véhicules personnels, leurs différentes tâches individuelles ne leur permettant pas de partager des véhicules; b) que le personnel du Service d'appui intégré puisse transporter les outils et l'équipement nécessaires aux tâches techniques dans les différentes positions dans la zone de séparation; et c) fournir des autobus supplémentaires pour le transport des membres du personnel recruté sur le plan national, qui résident pour la plupart dans différentes banlieues de Damas et villages alentour, ce qui limite la possibilité de partager les véhicules. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que quatre véhicules destinés à des personnalités importantes étaient à la disposition de l'équipe dirigeante de la Force, notamment au Chef de mission et au Chef de l'appui à la mission, pour un usage limité aux activités de la mission. Le Comité a également été informé que le nombre de véhicules attribués au personnel administratif et militaire était inférieur aux ratios fixés car l'exécution de leurs tâches se déroulait en grande partie au quartier général de la Force, ce qui facilitait le partage des véhicules.

**38. Le Comité consultatif salue les mesures prises par la Force pour réduire le nombre de ses véhicules. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner plus avant le parc automobile de la Force, de justifier, le cas échéant, un nombre de véhicules supérieur à celui fixé sur la base des ratios standard, et d'inclure des informations à ce sujet dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15.**

### **Informatique**

39. Le Comité consultatif rappelle qu'il a demandé à la Force d'examiner de plus près son parc d'ordinateurs (voir A/66/718/Add.10, par. 36). Dans la section V.B de son rapport (A/67/705), le Secrétaire général a indiqué que la Force entreprenait un examen de ses capacités technologiques, qui tenait compte de ses besoins opérationnels. D'après les renseignements complémentaires qu'il a obtenus, le Comité consultatif note une augmentation de 3 500 dollars, soit 1,8 %, des crédits prévus pour l'acquisition de matériel informatique pour l'exercice 2013/14, par rapport à l'exercice précédent. Il note également que le nombre d'ordinateurs prévu (ordinateurs de table, portatifs et blocs-notes) pour l'exercice 2013/14 s'élevait à 480, dont 185 réservés à d'autres usages, tels que la formation, la facturation des appels téléphoniques, la connexion des contingents, la programmation des serveurs, radios et autres équipements, le système CarLog, ou sont utilisés pour leurs pièces détachées.

40. Le projet de budget pour l'exercice 2013/14 prévoit que 295 ordinateurs soient mis à la disposition du personnel de la Force, un nombre équivalent à celui de l'exercice en cours, dont 185 seraient réservés à d'autres fins, contre 200 pour l'exercice en cours. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que la Force entendait remplacer 113 ordinateurs au cours de l'exercice 2013/14, et que 15 autres seraient comptabilisés en pertes. **Le Comité consultatif estime que les ordinateurs pourraient être utilisés de manière plus efficace, et attend avec intérêt les résultats de l'examen du parc d'ordinateurs de la Force.**

## Formation

41. Le montant proposé pour les activités de formation durant l'exercice 2013/14 s'élève à 300 600 dollars, dont 230 300 dollars pour les voyages au titre de la formation et 49 800 dollars pour les honoraires, fournitures et services (voir A/67/705, par. 33 à 35). Le paragraphe 34 du rapport précise le nombre prévu de participants aux formations en interne ou à l'extérieur, et sur les cours de formation qui seront donnés au sein même de la Force. Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice, des formations devraient être assurées hors de la zone de la mission à l'intention de 42 membres du personnel recruté sur le plan international. Il note également que dans les cadres de budgétisation axés sur les résultats figurant dans le rapport sur l'exécution du budget (A/67/589), le nombre d'heures de formation indiqué en matière de sécurité était supérieur aux prévisions en raison de l'application du programme prévoyant une formation adaptée aux besoins de la mission et un minimum de cinq heures de formation annuelle par personne.

42. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le minimum de cinq heures de formation en matière de sécurité par an était spécifique à la Force, et ne relevait pas de la circulaire du Secrétaire général sur la politique de formation et de perfectionnement du personnel (ST/SGB/2009/9), qui fixe un objectif minimum de cinq jours par an à consacrer au perfectionnement professionnel. Compte tenu des conditions de sécurité, le Commandant de la Force demande à l'ensemble du personnel de participer chaque année à une séance de formation d'une heure, dans chacun des cinq domaines suivants : a) procédures de sécurité; b) protection contre les attaques nucléaires, chimiques et biologiques; c) mise aux abris et protection des camps; d) procédures relatives aux déplacements des convois; et e) sécurité incendie. Ces formations étant dispensées en interne par le personnel militaire et le personnel chargé de la sécurité, elles n'ont aucune incidence budgétaire directe, hormis le temps qu'y consacre le personnel. D'après les renseignements qu'il a obtenus, le Comité note que le projet de budget prévoit des formations pour 165 participants, compte tenu de l'effectif proposé de 48 fonctionnaires recrutés sur le plan international.

43. À la section V.B de son rapport (A/67/705), le Secrétaire général a indiqué que, pendant l'exercice en cours, la Force allait porter à son maximum le nombre de participants dans les cours qu'elle administrait en interne, moyennant le même niveau de ressources, et que des systèmes d'apprentissage en ligne avaient été mis en place pour permettre aux fonctionnaires de suivre une formation dans divers domaines, y compris la sécurité, l'intégrité, les ressources humaines et les normes IPSAS. Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 22 de la résolution 66/246 dans lequel l'Assemblée générale soulignait que la plus grande proportion possible des ressources affectées à la formation devait être consacrée à l'élaboration et à l'exécution des activités elles-mêmes, et que les dépenses annexes, y compris les frais de voyage, devaient être réduites au minimum. **Le Comité réaffirme que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/65/743, par. 135).**

44. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.** Il aborde également les questions liées à ces dépenses, notamment celle des ratios de matériel, dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/67/780).

#### 4. Questions diverses

##### *Coopération régionale*

45. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que la Force allait continuer de coopérer étroitement avec les autres missions de la région, et que des réunions périodiques étaient prévues avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (voir A/67/705, par. 16). Elle continuera de bénéficier des services communs d'appui de la FINUL pour certains de ses besoins logistiques, notamment en ce qui concerne sa participation à l'initiative régionale relative aux services technologiques d'information et de communication qui visent la réalisation d'économies d'échelle grâce à la fourniture de services groupés à la FNUOD, la FINUL, l'ONUST et l'UNFICYP (A/67/705, par. 17). Le Comité consultatif a été informé que la création d'un centre de services régional pouvait être utile à la Force, compte tenu des conditions de sécurité dans la zone de la mission. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les services financiers et d'autres services administratifs au sein de la Force étaient actuellement perturbés, en raison des conditions de travail difficiles du personnel recruté sur le plan international et national, notamment des trajets quotidiens que devaient effectuer le personnel recruté sur le plan national entre Damas et le quartier général de la Force. Le Comité a été informé que la création d'un nouveau centre de services régional, ou la mise en place de tout autre dispositif d'appui administratif, pourrait réduire les risques courus par le personnel civil, tout en permettant la poursuite ininterrompue de l'appui opérationnel depuis un lieu centralisé. **Le Comité encourage la Force à continuer de réfléchir à la façon d'améliorer la prestation de services administratifs et logistiques grâce à une coopération plus étroite avec les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région.**

##### *Gains d'efficacité*

46. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que des gains d'efficacité d'un montant de 437 200 dollars seraient réalisés au cours de l'exercice 2013/14 dans les domaines suivants : les communications commerciales, grâce au recours à des réseaux à fibre optique terrestres pour les communications commerciales; les réparations et l'entretien des véhicules, grâce au renouvellement du parc effectué au cours des derniers exercices; les pièces de rechange pour véhicules, grâce à une gestion plus rigoureuse de l'inventaire; le carburant pour groupes électrogènes, grâce au raccordement de positions supplémentaires au réseau électrique local et à l'amélioration de l'isolation des installations; et le carburant pour véhicules, grâce à une gestion rigoureuse de l'utilisation des véhicules (A/67/705, par. 29). **Le Comité consultatif note que l'ampleur des réductions des dépenses opérationnelles prévues par la Force pour l'exercice en cours donne à penser que d'autres économies seraient peut-être possibles avec des mesures d'efficacité, et**

recommande à l'Assemblée générale de prier la Force de dresser la liste de ces mesures dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15 (voir par. 13 ci-dessus).

## V. Conclusion

47. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice 2011/12 sont énoncées au paragraphe 33 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/589). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice 2011/12, d'un montant de 2 282 800 dollars, ainsi que le montant de 586 500 dollars correspondant aux recettes et ajustements divers de l'exercice achevé au 30 juin 2012, soient portés au crédit des États Membres.**

48. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice 2013/14 sont énoncées au paragraphe 48 du projet de budget (A/67/705). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la mission au-delà du 30 juin 2013, d'ouvrir un crédit d'un montant de 47 356 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice 2013/14.**